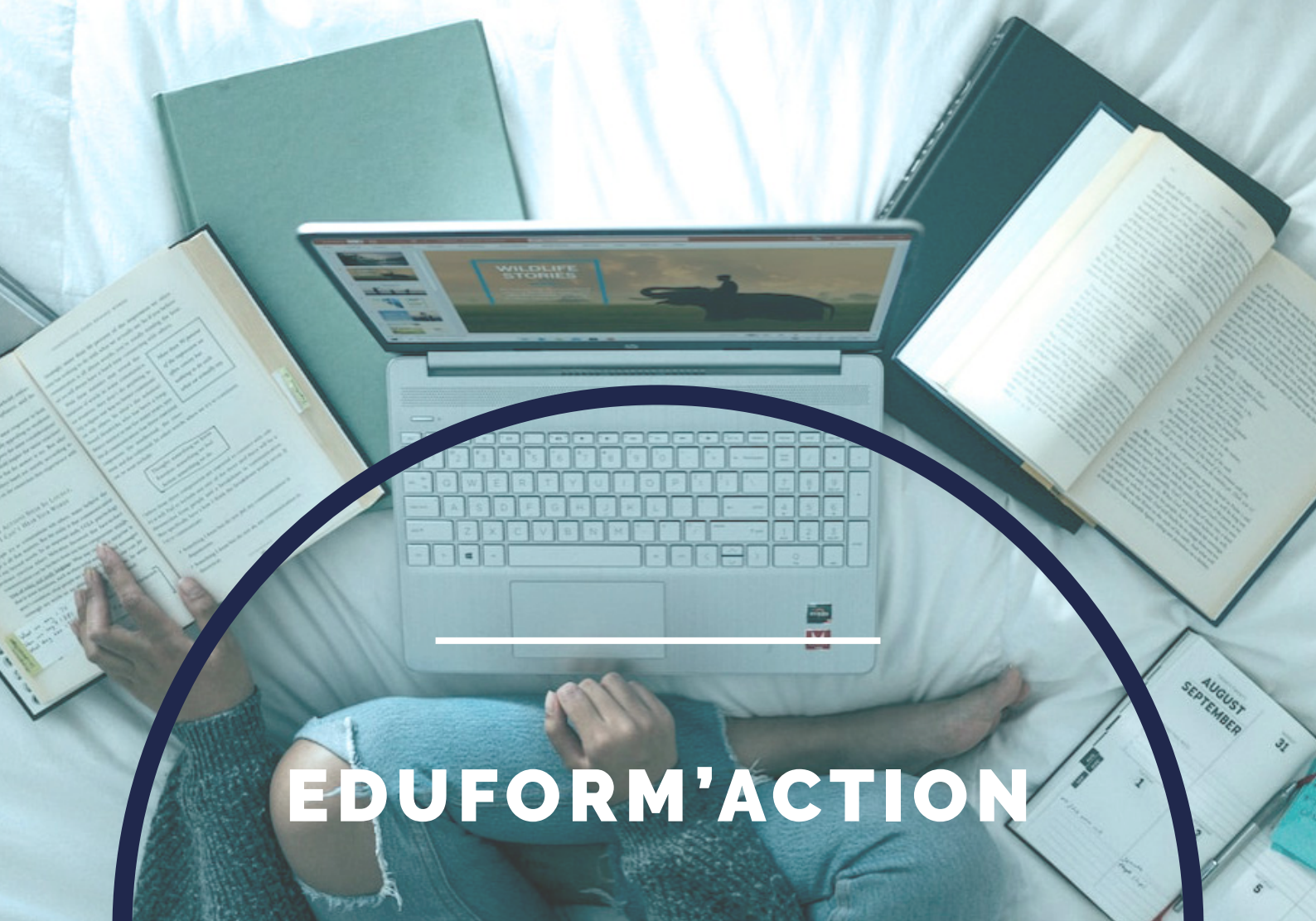




EDUFORM'ACTION

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
2022**

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 752.246,47€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

SOMMAIRE

- 01** RAPPORT DE GESTION
- 02** COMPTES CONSOLIDÉS
- 03** COMPTES SOCIAUX
- 04** CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES





EDUFORM'ACTION

**RAPPORT DE GESTION
2022**

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 752.246,47€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

INTRODUCTION



Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 de la société EDUFORM'ACTION SA (la « **Société** ») et (ii) de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer des informations sur l'activité de la Société ainsi que des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra au siège social.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'objet social de la Société est le suivant :

- La participation de la société par tous moyens et sous quelques formes que ce soit de toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création nouvelles, d'apport, de souscription de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition de tous droits sociaux sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie le tout pour son propre compte ;
- Services d'enseignement, formation initiale et continue ou autre, professionnel et création et le développement de toutes actions de formation en général et notamment dans le cadre de la formation professionnelle et mise en place de de tout évènement et/ou accord à cet effet ;
- La fourniture de prestations de développements techniques, de services, de conseil, ainsi que l'achat et la vente de produits et de services liés aux solutions technologiques de knowledge management, formation et partage de connaissance ;
- L'acquisition ou la prise en location de tous biens et droits immobiliers et notamment tous locaux, établissements et matériels, ainsi que l'acceptation et l'accomplissement de tous mandats ;
- La réalisation de toutes prestations de services contribuant à la réalisation de l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- Toute opération, qu'elle soit financière, commerciale, industrielle, civile, immobilière ou mobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

1.1. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

EDUFORM'ACTION, groupe créé fin 2021, est un groupe entrepreneurial coté sur le marché Euronext Access qui entend prendre part au redéploiement de l'éducation et de la formation dans un contexte de marché fortement dynamique, porté notamment par la transformation numérique et un nouvel encadrement réglementaire. Le groupe se fixe pour mission d'accompagner tous les publics (des étudiants aux actifs en passant par les demandeurs d'emploi ou les personnes en situation de handicap) en dispensant des formations qui sont porteuses d'avenir et d'employabilité.

Le projet du groupe EDUFORM'ACTION est de devenir un des acteurs leader de la formation, de bâtir une activité significative présente dans la formation professionnelle continue et dans la formation initiale en fédérant des écoles, des centres de formation et des CFA tous référents dans leur domaine qui partagent ses convictions :

- Former des apprenants selon l'évolution de la société & des métiers de demain en développant les compétences « du futur ». En effet, les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail évoluent rapidement. Les acteurs du monde de la formation doivent s'adapter en permanence pour proposer des actions de formation qui préparent les apprenants aux compétences de demain ;
- Accompagner les enjeux de croissance des entreprises, au travers de partenariats, dans leurs besoins de formation continue auprès de leurs salariés et créer des programmes de formation sur-mesure pour maintenir, développer voire reconverter leurs salariés ;

- Enrichir l'offre éducative et offrir aux apprenants une excellence pédagogique et des modalités d'apprentissage augmentées car depuis la pandémie de COVID-19, les formats (bootcamps, apprentissage...) et modalités (classes virtuelles, e-learning, blended learning, technologies de réalité virtuelle...) de formation ont évolué ;
- Réinsérer, par la formation, les personnes très éloignées de l'emploi telles que les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap, car les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion sur le lieu de travail.

EDUFORM'ACTION prévoit un développement dans les territoires en privilégiant une stratégie de croissance externe.

1.2. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022

Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, décide de modifier la dénomination sociale de la Société passant de « Mon Financier » à « EDUFORM'ACTION » en date du 31 janvier 2022.

Transfert du siège

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, décide de transférer le siège social au 98, Rue du Château - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT en date du 31 janvier 2022.

Augmentation de capital

La Société a procédé à deux augmentations de capital au cours de l'année 2022 :

- Le Conseil d'Administration de EDUFORM'ACTION, en date du 11 Juillet 2022, a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 100.516,55 euros assorti d'une prime d'émission de 2.249.483,45 euros par création de 2 350 000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro prime d'émission incluse ;
- Le Conseil d'Administration de EDUFORM'ACTION, en date du 17 Octobre 2022, a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 47.824,34 euros assorti d'une prime d'émission de 1.072.183,66 euros par création de 1 120 008 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro prime d'émission incluse.

À la suite de ces opérations, le capital social s'élève désormais à 752 246€.

1.3. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société n'a engagé aucune démarche en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice 2022.

1.4. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS LES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISES DE CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La Société est devenue actionnaire des sociétés suivantes au cours de l'exercice 2022 :

Acquisition du Groupe SOFIS

EDUFORM'ACTION SA a acquis 100% du capital et des droits de vote du Groupe SOFIS en juin 2022. Le groupe SOFIS, basé en Bretagne, est composé de 4 entités : SOFIS, organisme de formation spécialisé dans la prévention des risques professionnels ; FORSIM, organisme de formation et simulation médicale spécialisé dans les urgences préhospitalières et hospitalières, IFCOSS, institut de formation de formateurs/consultants sur la thématique santé/sécurité au travail, et MEDIAPREV, fournisseur de supports pédagogiques et matériel pour les formateurs en santé/sécurité au travail.

Acquisition de l'EMHa - Ecole des Métiers de l'Habitat

EDUFORM'ACTION a acquis en juin 2022 90% du capital et des droits de vote de la société LILI ET COMPAGNIE (EMHa).

L'EMHa, Ecole des Métiers de l'Habitat, est un organisme de formation et Centre de Formation d'Apprentis (CFA) spécialisé sur le secteur de la rénovation et la maintenance de l'habitat.

Acquisition de PROJEXIA

EDUFORM'ACTION a acquis en août 2022 100% du capital et des droits de vote de la société PROJEXIA, organisme de formation basé en région Auvergne/Rhône-Alpes, spécialisé dans l'insertion et la mobilité professionnelle, notamment auprès des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap.

Acquisition de NEXT CAMPUS

EDUFORM'ACTION a acquis en septembre 2022 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS, spécialisée dans le secteur d'activité des autres enseignements.

1.5. CRÉATION DE SOCIÉTÉS FILIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE

Néant.

1.6. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

La Société est devenue l'actionnaire majoritaire de Doceo Formation à la suite de sa participation à une augmentation de capital réalisée en janvier 2023.

Le Groupe EDUFORM'ACTION a notifié en février 2023 l'exercice de la promesse de vente de parts sociales de la S.E.M.E.V. (Osteobio).

1.7. INDICATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou de taux).

1.8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

Changements réglementaires :

Les réglementations gouvernementales en matière d'éducation et de formation peuvent changer, ce qui peut affecter les coûts et les activités de l'entreprise.

Instabilité économique :

Les conditions économiques difficiles peuvent réduire les prises en charge par les institutions ainsi que les budgets de formation des entreprises clientes, ce qui peut affecter les revenus et les résultats de l'entreprise.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

A ce jour, le Groupe n'est pas directement impacté par le conflit russo-ukrainien, n'ayant pas d'activité ou de partenaire stratégique implanté dans les pays concernés.

Concurrence :

L'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la formation peut augmenter la pression concurrentielle et réduire la part de marché de l'entreprise.

Dépendance à l'égard de certains clients :

L'entreprise peut être fortement tributaire d'un ou plusieurs grands clients pour sa rentabilité, ce qui peut laisser l'entreprise vulnérable si ces clients se retirent.

Fluctuations de la demande :

La demande de services de formation peut être saisonnière, ce qui peut entraîner des fluctuations importantes des revenus et des résultats de l'entreprise.

Évolution des technologies :

L'adoption rapide de nouvelles technologies peut rendre obsolètes les méthodes d'enseignement de l'entreprise, réduisant ainsi sa pertinence sur le marché.

Cyberattaques :

Les attaques informatiques peuvent entraîner la perte ou le vol de données sensibles, la perturbation des systèmes informatiques de l'entreprise ou des coûts liés à la mise en place de mesures de sécurité renforcées.

2.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. COMPTES SOCIAUX

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 360.111 € contre 165.133 € pour l'exercice précédent.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 195.197 € contre 219.283 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 164 915 € contre (52.144) € pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier ressort pour l'exercice à (34.613) € contre 13.334 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à 130.302 € contre (38.810) € pour l'exercice précédent.
- Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (418.794) €, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de (643.131) € contre une perte de (88.876) € pour l'exercice précédent.

2.2. COMPTES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice précédent clos au 31 décembre 2021, la société ne détenait aucune participation dans des filiales. Le groupe a été constitué en 2022. Ainsi, la société n'étant pas un groupe en 2021, la présentation de comptes consolidés 2021 pour la comparabilité des comptes 2022 n'est pas pertinente.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2022.12		
				% Contrôle	% Intérêt
EDUFORM'ACTION	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	451,010,821	Société mère	100.00%	100.00%
MEDIAPREV SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	813,569,845	Intégration globale	100.00%	100.00%
SOFIS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	439,734,005	Intégration globale	100.00%	100.00%
NEXT CAMPUS SAS	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	894,905,975	Intégration globale	100.00%	100.00%
PROJEXIA SARL	40 Boulevard des Provinces 42800 Rive-de-Gier	422,735,340	Intégration globale	100.00%	100.00%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	22 Rue Gustave Eiffel 87300 Poissy	511,168,726	Intégration globale	90.00%	90.00%
FOR.SIM SASU	Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	508,506,847	Intégration globale	100.00%	100.00%
IFCOSS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	788,715,167	Intégration globale	100.00%	100.00%

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 316 K€.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 3 956 K€.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 405 K€.
- Le résultat financier ressort pour l'exercice à (25) K€.
- Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à 380 K€.
- Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (356) K€, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de (381) K€.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES – MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (643.131) €.

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour (643.131) €.

5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

6. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT « FOURNISSEURS » ET « CLIENTS »

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

- Le tableau des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 1** ;
- Le tableau des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 2**.

7. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq dernier exercices clos de la Société figure en **Annexe 3**.

ÉVOLUTION DU TITRE ADMIS SUR LE MARCHÉ EURONEXT ACCESS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Au 31 décembre 2022, le cours de l'action, admise aux négociations sur le marché EURONEXT ACCESSTM (code ISIN FR0010882886) s'établissait à 0,78 €.

L'évolution du cours de l'action de la Société durant l'exercice 2022 figure en **Annexe 4**.

SITUATION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022 votre Société détenait directement/indirectement :

- **SOFIS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société SOFIS, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 439734005 RCS Lorient ;
- **FORSIM** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société FORSIM, société par actions simplifiée au capital de 18.510 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 508506847 RCS Lorient ;
- **IFCOSS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société IFCOSS, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 788715167 RCS Lorient ;
- **MEDIAPREV** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société MEDIAPREV, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 813569845 RCS Lorient ;
- **LILI ET COMPAGNIE** : détention directe de 90% du capital et des droits de vote de la société LILI ET COMPAGNIE, société par actions simplifiée au capital de 15.850 €, dont le siège social se situe 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 POISSY et immatriculée sous le numéro unique 511168726 RCS Versailles ;
- **PROJEXIA** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces– 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint-Etienne ;
- **NEXT CAMPUS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 98, Rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894905975 RCS Nanterre ;
- **S.E.M.E.V** : détention directe de 42.7% du capital et des droits de vote de la société S.E.M.E.V, société par actions simplifiée au capital de 16.337 €, dont le siège social se situe 19, Rue de la Gare – 94230 CACHAN et immatriculée sous le numéro unique 348487570 RCS CRETEIL ;
- **DOCEO FORMATION** : détention directe de 18.42% du capital et des droits de vote de la société DOCEO FORMATION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 290.277 €, dont le siège social se situe Rue du Cercle - 95700 ROISSY EN FRANCE et immatriculée sous le numéro unique 893707349 RCS Bobigny.

10. SITUATION DES SUCCURSALES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Néant.

11. PARTICIPATIONS CROISÉES

Néant.

12. RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022 figure en **Annexe 5**.

Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (i.e. 31 décembre 2022) est indiqué dans le tableau qui figure en **Annexe 5**.

13. BSPCE/BSA/ACTIONS GRATUITES

BSPCE

- BSPCE exercés au cours de l'exercice 2022 : néant
- BSPCE non encore exercés au 31 décembre 2022 : néant
- BSPCE attribués au cours de l'exercice 2022 : néant

Attribution gratuite

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2022 :
Le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 : Attribution de **1.097.796** actions gratuites de la Société (les « **Actions Gratuites** ») au profit de MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND comme suit :
 - **548.898** Actions Gratuites au profit de M. Pascal CHEVALIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et **548.898** Actions Gratuites au profit de M. Gautier NORMAND en qualité de Directeur Général ;
 - Période d'Acquisition : **un (1) an**
 - Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
 - Période de Conservation : **un (1) an**
- Actions gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2022 (à l'issue de la période d'acquisition) : néant
- Actions gratuites en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2022 : néant

Options de souscriptions d'actions au cours de l'exercice

- Options de souscriptions attribuées en 2022 : néant
- Options de souscriptions exercées en 2022 : néant
- Options non encore exercées en 2022 : néant

Bons de souscription d'actions (BSA)

- Bons de souscriptions attribués en 2022 : néant
- Bons de souscriptions exercés en 2022 : néant
- Bons non encore exercés en 2022 : néant

Obligations convertibles

- Obligations convertibles attribuées en 2022 : néant
- Obligations convertibles exercées en 2022 : néant
- Obligations convertibles non encore exercés en 2022 : néant

14. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ACTIONS AUTO DÉTENUES

Il n'y a eu aucun programme de rachat d'actions au cours de l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 25.925 de ses propres actions.

15. FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

16. DROIT DE VOTE DOUBLE

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis vingt-quatre mois au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, sous réserve que ce dernier en ait expressément informé la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double bénéficiera également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf en cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Il cessera également en cas de perte par le propriétaire des actions de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement, de division ou d'attribution d'actions ou lors d'une augmentation ou réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaire.

17. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Néant.

18. FONDS PROPRES - ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2022, la Société bénéficie de disponibilités de 2.145.743 € et de capitaux propres positifs de 5.763.929 €.

19. CAUTIONNEMENT, AVALS, GARANTIES ET SURETÉS

Néant.

20. MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES

En application des dispositions des articles L. 511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

21. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société.

22. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 de nommer pour une durée de six (6) ans :

ALTERMES

47, boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES
883.701.609 RCS VERSAILLES

en qualité de Commissaire aux Comptes

Rémunérations du Commissaire aux Comptes :

Au niveau de l'ensemble du groupe, les honoraires des Commissaires aux Comptes au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 30 K€ HT.

23. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL (ART. L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

24. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

24.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que :

- M. Pascal CHEVALIER est Président du Conseil d'Administration ;
- M. Gautier NORMAND est administrateur et Directeur Général de la Société ;
- Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY est administrateur ;
- M. Matthieu BÉBÉAR est administrateur.

24.2. MANDATAIRES SOCIAUX : MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES

Liste des mandats et fonctions dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux :

Conseil d'Administration

Nom, prénom	Fonctions	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Pascal CHEVALIER	Président Du Conseil d'Administration et Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024
M. Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024
Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024
M. Matthieu BÉBÉAR	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024

Direction Générale

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité de Directeur Général	Date d'expiration du mandat de Directeur Général
M. Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	3 décembre 2021	indéterminée

• Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société

M. Pascal CHEVALIER, Président du Conseil d'Administration et Administrateur est également :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur général de REWORLD MEDIA SA ;
- Gérant de la société EDI SIC, société à responsabilité limitée ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 397 912 528 au R.C.S. de Nanterre ;
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société de droit chinois ayant son siège social 51 Goldhill Plaza # 12-11– Singapour (308 900) et immatriculée sous le numéro 201228461 D à Singapour ;
- Président du Conseil d'Administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 825 067 705 R.C.S. Nanterre ;

- Administrateur de la société TRINOVA CRÉATION, société par actions simplifiée ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle, 69 370 ST Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro 424 936 482 au R.C.S. de Lyon ;
- Administrateur de la société TRINOVA, société anonyme ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle, 69 370 St Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro 411 877 657 au R.C.S. de Lyon ;
- Administrateur de la société NEXTEDIA, société anonyme ayant son siège social au 11-13 Cours Valmy Tour Pacific, 92800 Puteaux et immatriculée sous le numéro 429 699 770 au R.C.S. de Nanterre ;
- Président de la société CPI, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 502 687 577 ;
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY » ayant son siège social 7, route de Fontainebleau, 77930 Chailly en Bière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 323 362 582 ;
- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 » ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 769 160 ;
- Gérant de la société CTB, société à responsabilité limitée ayant son siège social 13, rue Saint Lazare, 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro 323 362 590 au R.C.S. de Paris ;
- Président la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour, ayant son siège au 51 Goldhill Plaza # 12-11 Singapour (308 900), immatricule au registre sous le n°201012523E ;
- Directeur Général Délégué de la société NETWORK FINANCES 2, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 749 813 853 ;
- Président du Conseil d'Administration de la société EDUFORM'ACTION, 98, rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 451 010 821,
- Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION, 62, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 508 000 700 ;
- Président du Conseil d'Administration de la société NETMEDIA GROUP, société par actions simplifiée ayant son siège social 251 Boulevard Pereire, 75017 Paris et immatriculée sous le numéro 399 364 751 au R.C.S. de Paris ;
- Président, via la société CPI, de la société CPG, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 879 080 570 au R.C.S. de Nanterre ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société HOPSCOTCH GROUP société anonyme au capital de 2 000 001 € dont le siège social est situé 23-25, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris et immatriculée sous le numéro 602 063 323 au R.C.S. de Paris ;
- Membre, via CPG, du Conseil d'Administration de la société SATILIFE, société anonyme dont le siège social est situé 18, rue Pasquier, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 907 988 877 au R.C.S. de Paris ;
- Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

M. Gautier NORMAND, Directeur Général et Administrateur, est également :

- Directeur Général délégué de REWORDL MEDIA SA ;
- Administrateur de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Gérant de la société EDITIONS REWORLD AXEL SPRINGER (ERAS) 40, avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux et immatriculée sous le numéro unique 347 863 060 au R.C.S. de Nanterre ;

- Directeur Général, via la société JAG CONSEILS et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 825 067 705 au R.C.S. de Nanterre ;
- Directeur de la société NETMUMS ;
- Directeur de la société SOFEMININ UK ;
- Directeur Général de la société NETMEDIA GROUP, société par actions simplifiée ayant son siège social 251 Boulevard Pereire, 75017 Paris et immatriculée sous le numéro unique 399 364 751 au R.C.S. de Paris ;
- Gérant de la société JAG CONSEILS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 789 696 648 au R.C.S. de Nanterre ;
- Gérant de la société ETEL, 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°499 094 167 ;
- Gérant de la société SCI EHAN C'HOUECK, 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°802 024 216 ;
- Directeur Général et administrateur de la société EDUFORM'ACTION, société anonyme dont le siège social est situé 98, rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 451 010 821 au R.C.S. de Nanterre ;
- Membre, via CPG, du conseil d'administration de la société SATILIFE, société anonyme dont le siège social est situé 18, rue Pasquier, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 907 988 877 au R.C.S. de Paris.

M. Matthieu BÉBÉAR, Administrateur, est également :

- Néant.

Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY, Administrateur, est également :

- Néant.

24.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS AU COURS DE L'ANNÉE 2022

Néant.

24.4. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Cf section 4. Rapport des Conventions Réglementées.

24.5. CONVENTIONS CONCLUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ASSOCIÉ À PLUS DE 10% DE LA SOCIÉTÉ ET UNE FILIALE À PLUS DE 50% DE LA SOCIÉTÉ

Cf section 4. Rapport des Conventions Réglementées.

24.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
1.	<u>Assemblée Générale du 31 janvier 2022</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce Durée : 18 mois	31.07.2023
2.	<u>Assemblée Générale du 31 janvier 2022</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues Plafond : 10% du capital Durée : 24 mois	31.01.2024
3.	<u>Assemblée Générale du 31 janvier 2022</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond : 500.000 € de valeur nominale Durée : 26 mois	31.03.2024
4.	<u>Assemblée Générale du 31 janvier 2022</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (placement privé). Plafond : 500.000 € de valeur nominale Durée : 26 mois	31.03.2024
5.	<u>Assemblée Générale du 31 janvier 2022</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Plafond : 500.000 € de valeur nominale Durée : 26 mois	31.03.2024

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
6.	Assemblée Générale du 31 janvier 2022 : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce). Plafond : 500.000 € de valeur nominale Durée : 18 mois	31.07.2023
7.	Assemblée Générale du 31 janvier 2022 : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer. Plafond : 10% Durée : 38 mois	31.03.2025

24.7. LISTE DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Vous trouverez en **Annexe 6** la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

25. CONCLUSION

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					7
Montant total des factures concernées (TTC)	24 066 €	6 944 €		36 471 €	67 481 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	22%	6%		33%	61%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

ANNEXE 2

FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					1
Montant total des factures concernées (TTC)					23 906 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					50%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

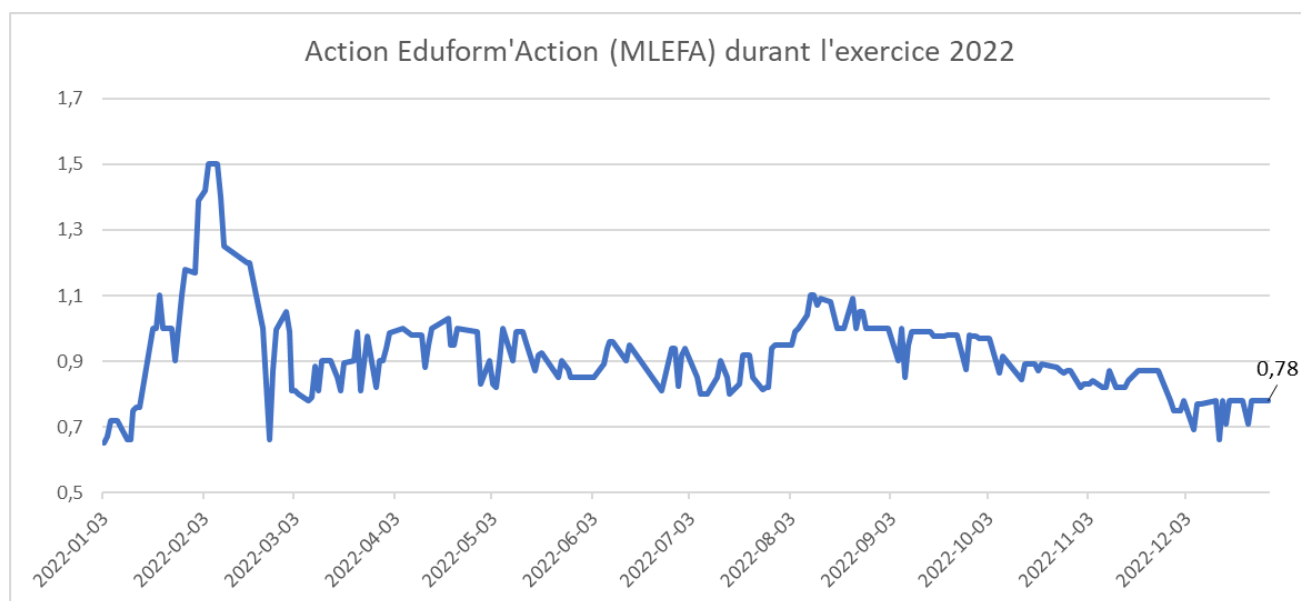
ANNEXE 3

TABEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2022	2021	2020	2019	2018
Capital					
Capital social	752.246 €	603.824 €	503.619 €	503.619 €	534.663 €
Nombre d'actions ordinaires	17.586.947	14.116.939	11.774.227	11.774.227	12.500.000
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	360.111 €	165.133 €	159.892 €	155.869 €	644.360 €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(218.456) €	(34.698) €	(25.501) €	23.202.031 €	134.614 €
Impôt sur les bénéfices	354 640 €	0	(7.825) €	393.991 €	22.987 €
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(643.131) €	(88.876) €	(37.892) €	22.788.673 €	94.520 €
Résultats par action					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			1,9706 €	0,0108 €	0,0239 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			1,9355 €	0,0076 €	0,0237 €
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen			4	4	4
Montant de la masse salariale			15.000	164.836	162.188
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux			7.118	71.355	68.800

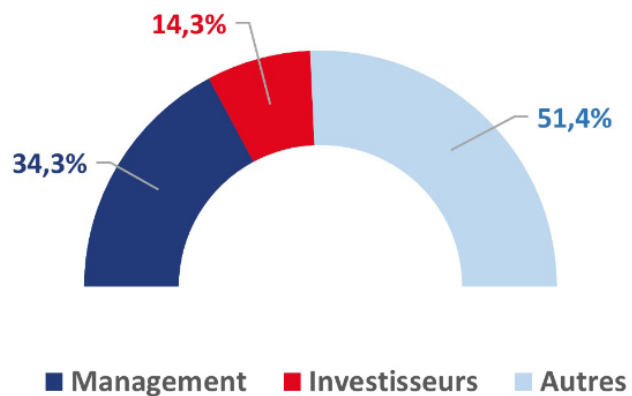
ANNEXE 4

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION DURANT L'EXERCICE 2022



ANNEXE 5

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2022



ANNEXE 6

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

2022DD635213
FR0010882886 - DD150936

11 avril 2022

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA PERSONNE ETROITEMENT LIEE : C.P.G SAS personne morale liée à Pascal Chevalier, Président
NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION: Notification initiale
COORDONNEES DE L'EMETTEUR NOM : EDUFORMATION
DETAIL DE LA TRANSACTION DATE DE LA TRANSACTION : 01 avril 2022 LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Access Paris NATURE DE LA TRANSACTION : Cession DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION PRIX UNITAIRE : 0.1276 Euro VOLUME : 1 175 549.0000 INFORMATIONS AGREGES PRIX : 0.1276 Euro VOLUME : 1 175 549.0000 TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON
DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 11 avril 2022
COMMENTAIRES : CPG est une société détenue à 50% par Pascal Chevalier et dont il est mandataire. La société est également détenue à 50% par Gautier Normand. Il s'agit d'une cession au profit de la société CPI dont Pascal Chevalier est associé et dirigeant. Cette opération datant de novembre 2021, n'a pu, pour des raisons techniques propres à la banque, être réalisée que le 1er avril 2022. Il est mentionné la date de réalisation du 1er avril dans la mesure où le transfert a été réalisé à cette date bien que les instructions aient été initiées en

novembre 2021.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA PERSONNE ETROITEMENT LIEE :
CPI SAS personne morale liée à Pascal Chevalier, Président
NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:
Notification initiale
COORDONNEES DE L'EMETTEUR
NOM : EDUFORMATION
DETAIL DE LA TRANSACTION
DATE DE LA TRANSACTION : 01 avril 2022 LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Access Paris NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION
PRIX UNITAIRE : 0.1276 Euro VOLUME : 1 175 549.0000
INFORMATIONS AGREGES
PRIX : 0.1276 Euro VOLUME : 1 175 549.0000
TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON
DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 11 avril 2022
COMMENTAIRES :
CPG est une société détenue à 50% par Pascal Chevalier et dont il est mandataire. La société est également détenue à 50% par Gautier Normand. Il s'agit d'une cession au profit de la société CPI dont Pascal Chevalier est associé et dirigeant. Cette opération datant de novembre 2021, n'a pu, pour des raisons techniques propres à la banque, être réalisée que le 1er avril 2022. Il est mentionné la date de réalisation du 1er avril dans la mesure où le transfert a été réalisé à cette date bien que les instructions aient été initiées en

novembre 2021.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."



EDUFORM'ACTION

**COMPTES CONSOLIDÉS
2022**

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 752.246,47€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDUFORM'ACTION SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.1 de l'annexe intitulée « Comparabilité des comptes » et concernant la présentation des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 7.2.3 « Ecart d'acquisition » et 8.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la comptabilisation des écarts d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux sur les écarts d'acquisition ont consisté à apprécier le caractère approprié des modalités d'évaluation appliquées et sur l'information pertinente fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Versailles, le 26 avril 2023

Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.

Signé électroniquement le 26/04/2023 par
Matthieu Fournier Le Ray

 **altermès**

Matthieu Fournier Le Ray

COMPTES CONSOLIDÉS

1.

BILAN CONSOLIDÉ

Actif - Montants en K€	Note n°	2022.12
Immobilisations incorporelles	8.1	6,088
Immobilisations corporelles	8.2	216
Immobilisations financières	8.3	1,128
Total actif Immobilisé		7,432
Stocks et en-cours	8.4	38
Créances clients et comptes rattachés	8.5	1,755
Autres créances et comptes de régularisation	8.5	610
Disponibilités et VMP	8.6	3,865
Total actif circulant		6,268
Total actif		13,701

Passif - Montants en K€	Note n°	2022.12
Capital	8.7	752
Réserves consolidées		388
Résultat de l'exercice		(374)
Capitaux propres part du groupe		5,659
Intérêts minoritaires		49
Capitaux propres totaux		5,708
Provisions pour risques et charges	8.8	76
Provisions		76
Emprunts et dettes financières	8.9	3,381
Dettes fournisseurs	8.10	1,295
Autres dettes et comptes de régularisation	8.10	3,240
Total des dettes		7,917
Total passif		13,701

2.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en K€	Note n°	2022.12
Chiffre d'affaires	8.11	4,316
Autres produits d'exploitation		45
Total des produits d'exploitation		4,361
Achats consommés MP et marchandises	8.12	(130)
Charges externes	8.12	(2,338)
Charges de personnel	8.12	(1,353)
Impôts et taxes	8.12	(62)
Dotations aux amortissements et aux provisions	8.12	(56)
Autres charges d'exploitation	8.12	(17)
Total charges d'exploitation		(3,956)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		405
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		405
Produits financiers	8.13	10
Charges financières	8.13	(34)
Résultat financier		(25)
Charges et produits exceptionnels	8.14	(356)
Impôt sur les résultats	8.14	(406)
Résultat net des entreprises intégrées		(381)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(381)
Intérêts minoritaires		(8)
Résultat net (part du groupe)		(374)
EBIT		405
Dot.amort.immobilisations		(52)
Dot.amort.chges à répartir		(1)
Dot.amort.immos CB et LLD		(1)
Dotations aux amt. d'exp.		(55)
EBITDA		460

3.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaire	CAPITAUX PROPRES
Situation 2021.12	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(270)	-	(270)	-	(270)
Variation de capital	148	3,189	-	-	3,337	-	3,337
Variation de périmètre	604	1,704	658	-	2,965	57	3,022
Résultat période	-	-	-	(374)	(374)	(8)	(381)
Situation 2022.12	752	4,893	388	(374)	5,659	49	5,708

4.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en K€	2022.12
OPERATIONS D'EXPLOITATION	
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	(381)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	53
Plus et moins values de cession	12
- Impôts différés	12
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(305)
Variation des stocks	13
Variations créances clients et autres débiteurs	905
Variations provisions clients et autres débiteurs	(2)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	989
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1,906
Flux net de trésorerie lié à l'activité	1,601
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	147
Cessions, réductions d'immobilisations	87
Incidences des variations de périmètre s/trésor.	(2,713)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2,479)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(270)
Augmentation (réductions) de capital	3,337
Emission d'emprunt	2,000
Remboursements d'emprunts	(327)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4,740
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	3,863
Trésorerie d'ouverture	-
Disponibilités et VMP	3,865
Découverts bancaires	2
Trésorerie de clôture	3,863

5. FAITS MAJEURS

5.1. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés de la société mère EDUFORM'ACTION sont présentés au 31 décembre 2022 avec un exercice d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2022, dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

Pour l'exercice précédent clos au 31 décembre 2021, la société ne détenait aucune participation dans des filiales. Le groupe a été constitué en 2022.

Ainsi, la société n'étant pas un groupe en 2021, la présentation de comptes consolidés 2021 pour la comparabilité des comptes 2022 n'est pas pertinente.

L'intégration du bilan de la société mère a été comptabilisé en variation de périmètre dans le bilan au 31 décembre 2022 par simplification. Pour information, le bilan de la société au 31 décembre 2021 se décomposait de la manière suivante :

Actif - EDUFORM'ACTION en K€	2021.12
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	50
Immobilisations financières	78
Total actif Immobilisé	128
Stocks et en-cours	-
Créances clients et comptes rattachés	74
Autres créances et comptes de régularisation	41
Disponibilités et VMP	2,956
Total actif circulant	3,071
Total actif	3,199

Passif - EDUFORM'ACTION en K€	2021.12
Capital	604
Réserves consolidées	2,507
Résultat de l'exercice	(89)
Capitaux propres totaux	3,022
Provisions pour risques et charges	50
Provisions	50
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs	78
Autres dettes et comptes de régularisation	49
Total des dettes	127
Total passif	3,199

Les flux du compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Compte de résultat - EDUFORM'ACTION en K€	2021.12
Chiffre d'affaires	165
Résultat d'exploitation	(52)
Résultat financier	13
Charges et produits exceptionnels	(50)
Résultat net	(89)

5.2. PRISES DE PARTICIPATIONS

5.2.1 ACQUISITION DU GROUPE SOFIS

EDUFORM'ACTION a acquis 100% du capital et des droits de vote du Groupe SOFIS en juin 2022.

Le groupe SOFIS, basé en Bretagne, est composé de 4 entités :

- SOFIS, organisme de formation spécialisé dans la prévention des risques professionnels ;
- FORSIM, organisme de formation et simulation médicale spécialisé dans les urgences préhospitalières et hospitalières ;
- IFCOSS, institut de formation de formateurs/consultants sur la thématique santé/sécurité au travail ;
- et MEDIAPREV, fournisseur de supports pédagogiques et matériel pour les formateurs en santé/sécurité au travail.

5.2.2 ACQUISITION DE L'EMHA ECOLE DES MÉTIERS DE L'HABITAT

EDUFORM'ACTION a acquis en juin 2022 90% du capital et des droits de vote de la société LILI ET COMPAGNIE.

L'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat est un organisme de formation et Centre de Formation d'Apprentis (CFA) spécialisé sur le secteur de la rénovation et la maintenance de l'habitat.

5.2.3 ACQUISITION DE PROJEXIA

EDUFORM'ACTION a acquis en août 2022 100% du capital et des droits de vote de la société PROJEXIA, organisme de formation basé en région Auvergne/Rhône-Alpes, spécialisé dans l'insertion et la mobilité professionnelle, notamment auprès des personnes en situation de handicap.

5.2.4 ACQUISITION DE NEXT CAMPUS

EDUFORM'ACTION a acquis en septembre 2022 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS, spécialisée dans le secteur d'activité des autres enseignements.

5.3. AUGMENTATION DE CAPITAL

EDUFORM'ACTION a procédé à deux augmentations de capital au cours de l'année 2022 :

- Le conseil d'administration de EDUFORM'ACTION, en date du 11 Juillet 2022, a procédé à une augmentation de capital par création de 2 350 000 actions nouvelles au prix unitaire de 0,042773 € de valeur nominale. L'augmentation de capital s'élève à un montant total de 100 516,55 € de valeur nominale ;
- Le conseil d'administration de EDUFORM'ACTION, en date du 17 Octobre 2022, a procédé à une augmentation de capital par création de 1 120 008 actions nouvelles au prix unitaire de 0,042773 € de valeur nominale. L'augmentation de capital s'élève à un montant total de 47 906,10 € de valeur nominale.

Suite à ces opérations, le capital social s'élève désormais à 752 246 €.

5.4. FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2022, la société EDUFORM'ACTION a obtenu de nouveaux financements pour un montant total de 2 M€.

5.5. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

5.5.1. PRISE DE PARTICIPATION

Le Groupe EDUFORM'ACTION est devenu l'actionnaire majoritaire de Doceo Formation à la suite de sa participation à une augmentation de capital en janvier 2023.

Le Groupe EDUFORM'ACTION a notifié l'exercice de la promesse de ventes d'action de la S.E.M.E.V en février 2023.

6. ACTIVITÉS ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

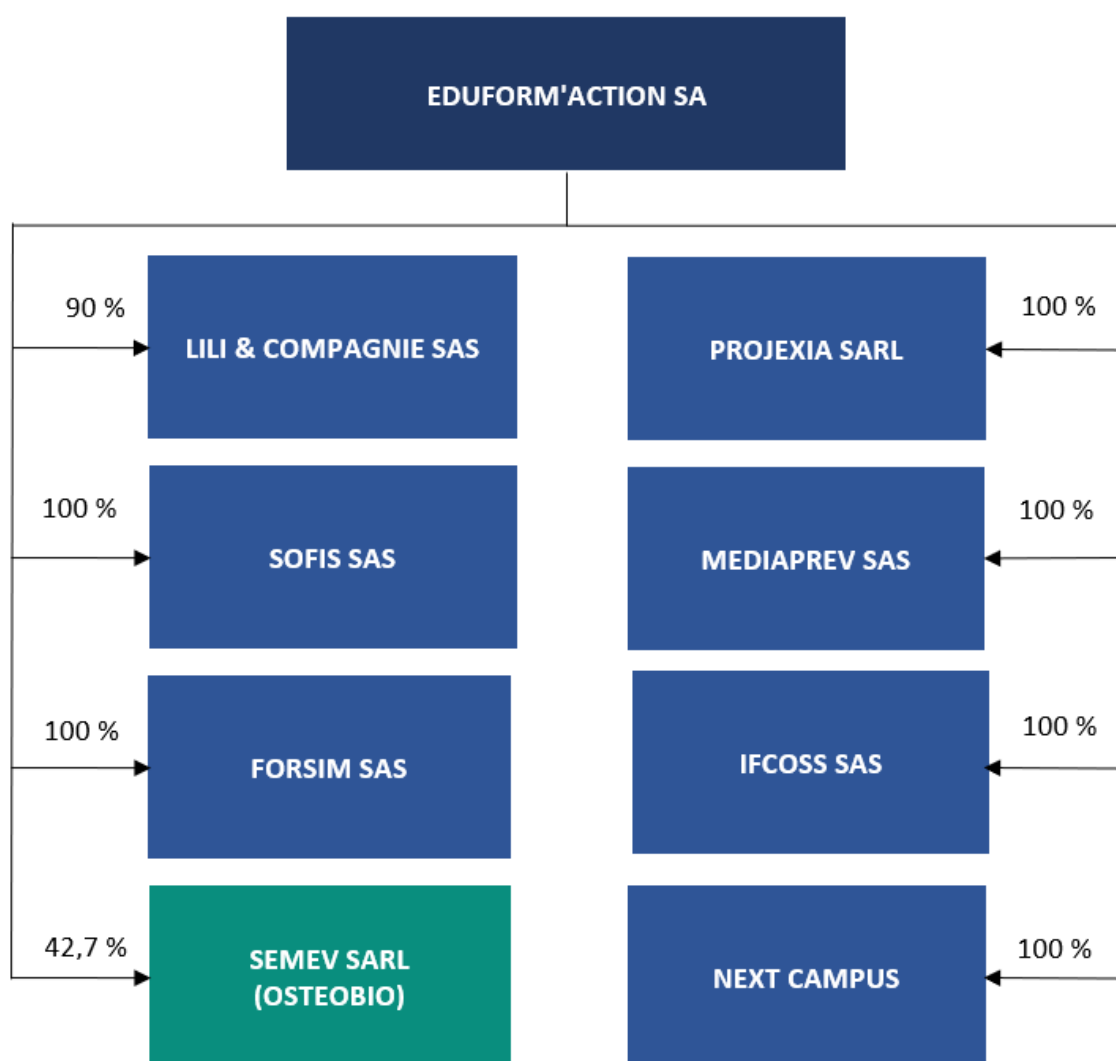
6.1. ACTIVITÉS

La société EDUFORM'ACTION, société consolidante du groupe EDUFORM'ACTION, est une société anonyme de droit français, spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de revues et périodiques.

Elle est cotée sur Euronext Access à Paris. Son siège social est situé au 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les comptes consolidés 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2023.

6.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2022



6.3. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2022.12		
				% Contrôle	% Intérêt
EDUFORM'ACTION	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	451,010,821	Société mère	100.00%	100.00%
MEDIAPREV SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	813,569,845	Intégration globale	100.00%	100.00%
SOFIS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	439,734,005	Intégration globale	100.00%	100.00%
NEXT CAMPUS SAS	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	894,905,975	Intégration globale	100.00%	100.00%
PROJEXIA SARL	40 Boulevard des Provinces 42800 Rive-de-Gier	422,735,340	Intégration globale	100.00%	100.00%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	22 Rue Gustave Eiffel 87300 Poissy	511,168,726	Intégration globale	90.00%	90.00%
FOR.SI.M SASU	Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	508,506,847	Intégration globale	100.00%	100.00%
IFCOSS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56 550 Belz	788,715,167	Intégration globale	100.00%	100.00%

6.4. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés non consolidées, présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés et sans importance stratégique ou lorsque le groupe n'exerce pas d'influence notable :

- Doceo Formation SAS (18,42%) ;
- S.E.M.E.V SARL (42,7%).

7. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

7.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe EDUFORM'ACTION sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement ANC 2020-01. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et modifié par le règlement du Comité de Réglementation Comptable ANC 2020-01 sont appliquées.

Première application :

L'exercice du 31 décembre 2022 intègre la première application du Règlement ANC 2020-01 dont les conséquences pour le groupe sont :

- L'inscription au bilan des contrats de crédit-bail et contrats assimilés ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

7.2. MODALITÉS DE CONSOLIDATION

7.2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe EDUFORM'ACTION assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

7.2.2. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRAGROUPES

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.3. ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Les écarts d'acquisition calculés lors de l'acquisition des filiales du groupe EDUFORM'ACTION ne sont pas amortis et aucune dépréciation n'est constatée.

- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société FOR. SI.M SASU par EDUFORM'ACTION pour un montant de 35 K€.

- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société IFCOSS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 66 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société LILI ET COMPAGNIE SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 490 K€. Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société MEDIAPREV SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 186 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société SOFIS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 3 700 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 02/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société PROJEXIA SARL par EDUFORM'ACTION pour un montant de 1 517 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société NEXT CAMPUS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 34 K€.

7.2.4. DATES DE CLÔTURE DES EXERCICES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2022 dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

7.3. MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

7.3.1. APPLICATION DES MÉTHODES

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire / de référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	8.2
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	8.8
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation des écarts de conversion au bilan actif/passif	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

7.3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et sont représentées essentiellement par des logiciels amortis sur un à quatre ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

7.3.2.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses pour des produits, procédés nouveaux ou sensiblement améliorés sont comptabilisés comme actifs dans le bilan si le produit ou le procédé est technologiquement ou commercialement viable et que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour achever son développement. Les frais activés peuvent inclure les coûts des matériaux, le travail direct et une quote-part raisonnable des coûts indirects.

Les frais activés en immobilisations respectent les critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever le projet ;
- Capacité d'utiliser ou de vendre ;
- Avantages économiques futurs ;
- Ressources suffisantes ;
- Evaluation fiable des dépenses.

7.3.2.2. DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

7.3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans

7.3.4. CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

7.3.5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements.

7.3.6. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7.3.7. TRÉSORERIE ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

7.3.8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020.01, le Groupe comptabilise des impôts différés lors :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC 2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

7.3.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉS

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

7.3.10. DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8.

EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2022.12
Ecart acquisition positif	-	-	-	6,029	6,029
Conces.. brevets & licences	39	(59)	1	415	396
Immob.incorporelles en cours	-	-	(1)	1	-
Immobilisations incorporelles - brut	39	(59)	-	6,445	6,425
Amort.écarts acquisition	-	-	-	-	-
Prov.écarts acquisition	-	-	-	-	-
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(6)	53	-	(384)	(337)
Prov.immob. incorp. en cours	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(6)	53	-	(384)	(337)
Ecart acquisition positif	-	-	-	6,029	6,029
Conces.. brevets & licences	33	(6)	1	31	59
Immob.incorporelles en cours	-	-	(1)	1	-
Immobilisations incorporelles - net	33	(6)	-	6,061	6,088

Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

Montants en K€	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2022.12
MEDIAPREV SAS	-	-	186	186
SOFIS SAS	-	-	3,700	3,700
NEXT CAMPUS SAS	-	-	34	34
PROJEXIA SARL	-	-	1,517	1,517
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	-	-	490	490
FOR.SI.M SASU	-	-	35	35
IFCOSS SAS	-	-	66	66
Écarts d'acquisition - brut	-	-	6,029	6,029
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-
MEDIAPREV SAS	-	-	186	186
SOFIS SAS	-	-	3,700	3,700
NEXT CAMPUS SAS	-	-	34	34
PROJEXIA SARL	-	-	1,517	1,517
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	-	-	490	490
FOR.SI.M SASU	-	-	35	35
IFCOSS SAS	-	-	66	66
Écarts d'acquisition - net	-	-	6,029	6,029

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société MEDIAPREV SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 186 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société SOFIS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 3 700 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société NEXT CAMPUS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 34 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 02/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société PROJEXIA SARL par EDUFORM'ACTION pour un montant de 1 517 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société LILI ET COMPAGNIE SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 490 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société FOR.SI.M SASU par EDUFORM'ACTION pour un montant de 35 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société IFCOSS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 66 K€.

Les écarts d'acquisition n'ont pas fait l'objet de dépréciation au 31 décembre 2022.

8.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2022.12
Constructions	-	-	-	69	69
Install.& mat.indust.	5	-	-	257	263
Autres immob.corporelles	35	(16)	-	831	850
Autres immob.corporelles - CB LLD	-	-	-	13	13
Immobilisations corporelles - brut	41	(16)	-	1,170	1,195
Amort./déprec. constructions	(2)	-	-	(23)	(25)
Amort./déprec. matériels & équip.	(5)	-	-	(240)	(245)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(39)	1	-	(663)	(701)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	-	-	(1)	(5)	(7)
Amortissements & Dépréciations	(46)	1	(1)	(932)	(978)
Constructions	(2)	-	-	45	43
Install.& mat.indust.	0	-	-	17	17
Autres immob.corporelles	(4)	(15)	-	168	149
Autres immob.corporelles - CB LLD	-	-	(1)	8	7
Immobilisations corporelles - net	(6)	(15)	(1)	238	216

8.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2022.12
Participations financières	1,040	-	-	1,040
Créances rattach.particip.	-	-	0	0
Dépôts et cautionnements versés	0	(78)	166	88
Immobilisations financières - brut	1,040	(78)	166	1,128
Prov.participations financières	-	-	-	-
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-
Participations financières	1,040	-	-	1,040
Créances rattach.particip.	-	-	0	0
Dépôts et cautionnements versés	0	(78)	166	88
Immobilisations financières - net	1,040	(78)	166	1,128

8.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours comprennent :

Montants en K€	Variations	Aug. (Dot.)	Δ périmètre	2022.12
Stock mat.premières & fournitures	(48)	-	48	-
Stock autres approvis.	0	-	3	3
Stock marchandises	35	-	-	35
Stocks - brut	(13)	-	51	38
Prov.stock mat.prem.& fourn.	-	-	-	-
Prov.stock autres approvis.	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-
Stock mat.premières & fournitures	(48)	-	48	-
Stock autres approvis.	0	-	3	3
Stock marchandises	35	-	-	35
Stocks - net	(13)	-	51	38

8.5. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les créances en valeurs nettes se décomposent, de la manière suivante :

Montants en K€	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2022.12
Créances clients & cptes rattachés	227	-	-	-	1,588	1,815
Avances et acptes versés / commandes	(5)	-	-	-	20	14
Actifs d'impôt différé	-	-	-	(12)	157	145
Fournisseurs débiteurs	(15)	-	-	-	16	1
Créance d'impôt exigible	(3)	-	-	-	9	6
Cptes courants débiteurs	-	-	-	-	4	4
Autres créances d'exploitation	229	-	-	-	90	319
Comptes de liaison (CT) et divers	(1,361)	-	-	-	1,361	-
Charges constatées d'avances	(38)	-	-	-	100	62
Comptes de régularisation actif	-	60	(1)	-	-	59
Aut. créances et comptes de régul.	(1,193)	60	(1)	(12)	1,756	610
Total valeur brutes	(965)	60	(1)	(12)	3,344	2,425
Prov.créances clts & cpt.ratt.	-	(1)	3	-	(62)	(60)
Prov. Aut. créances et comptes de régul.	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	(1)	3	-	(62)	(60)
Créances clients & cptes ratt.	227	(1)	3	-	1,526	1,755
Avances et acptes versés /commandes	(5)	-	-	-	20	14
Actifs d'impôt différé	-	-	-	(12)	157	145
Fournisseurs débiteurs	(15)	-	-	-	16	1
Créance d'impôt exigible	(3)	-	-	-	9	6
Cptes courants débiteurs	-	-	-	-	4	4
Autres créances d'exploitation	229	-	-	-	90	319
Comptes de liaison (CT) et divers	(1,361)	-	-	-	1,361	-
Charges constatées d'avances	(38)	-	-	-	100	62
Comptes de régularisation actif	-	60	(1)	-	-	59
Aut. créances et comptes de régul.	(1,193)	60	(1)	(12)	1,756	610
Créances clients et autres créances	(965)	59	2	(12)	3,282	2,365

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	1,755	1,815	1,815	-	(60)
Total créances clients	1,755	1,815	1,815	-	(60)
Avances et acptes versés / commandes	14	14	14	-	-
Actifs d'impôt différé	145	145	145	-	-
Fournisseurs débiteurs	1	1	1	-	-
Créance d'impôt exigible	6	6	6	-	-
Cptes courants débiteurs	4	4	4	-	-
Autres créances d'exploitation	319	319	319	-	-
Charges constatées d'avances	62	62	62	-	-
Comptes de régularisation actif	59	59	11	48	-
Total autres créances	610	610	562	48	-

8.6. TRÉSORERIE ACTIVE

La trésorerie active se décompose de la manière suivante :

Montants en K€	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2022.12
Valeurs mob. - autres titres	(1,295)	-	-	1,347	52
Disponibilités	459	-	-	3,369	3,828
Disponibilités et VMP - brut	(836)	-	-	4,716	3,880
Prov.val.mob. - autres titres	-	(15)	2	(2)	(15)
Amortissements & Dépréciations	-	(15)	2	(2)	(15)
Valeurs mob. - autres titres	(1,295)	(15)	2	1,345	37
Disponibilités	459	-	-	3,369	3,828
Disponibilités et VMP - net	(836)	(15)	2	4,714	3,865

8.7. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, le capital social est de 752 246 €, divisé en 17 586 947 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

8.8. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se composent de la manière suivante :

Montants en K€	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2022.12
Provisions pour pensions et retraites	-	-	27	27
Provisions pour risques	-	(7)	50	43
Provisions pour Amendes et pénalités	6	-	-	6
Total valeur brutes	6	(7)	78	76

Les hypothèses utilisées pour le calcul de la provision de pensions et obligations similaires sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,10 % ;
- Taux de charges sociales : 45 % ;
- Âge de départ en retraite : table de mortalité 2016-2018.

8.9. DETTES FINANCIÈRES

La nature des dettes financières est la suivante :

Montants en K€	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	Δ périmètre	2022.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	2,000	(325)	-	-	1,698	3,372
Dettes de location - financement	-	(1)	-	-	8	7
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	2,000	(327)	-	-	1,705	3,379
Dépôts et garanties reçus	-	-	-	-	0	0
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	(0)	-	-	-	1	0
Autres emprunts et dettes financières diverses	(0)	-	-	-	1	1
Soldes créditeurs de banque	-	-	(9)	-	10	2
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	-	-	(9)	-	10	2
Total emprunts et dettes financières	2,000	(327)	(9)	-	1,717	3,381

Au cours de l'exercice 2022, la société EDUFORM'ACTION a obtenu de nouveaux financements pour un montant total de 2 M€.

La variation de périmètre des emprunts auprès des établissements de crédit de 1,7 M€ reflète les financements des entités acquises, notamment :

- SOFIS pour un montant total de 1 214 K€ ;
- PROJEXIA pour un montant total de 261 K€ ;
- EMHA pour un montant total de 206 K€ ;
- FORSIM pour un montant total de 17 K€.

Les dettes financières se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	3,372	1,155	2,217	-
Dettes de location - financement	7	-	7	-
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	3,379	1,155	2,224	-
Soldes créditeurs de banque	2	2	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	2	2	-	-
Total emprunts et dettes financières	3,381	1,157	2,224	-

8.10. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	Variations	Autres variations	Δ périmètre	2022.12
Dettes fournisseurs	190	-	1,105	1,295
Total fournisseurs	190	-	1,105	1,295
Dettes sur immobilisations	1,267	-	-	1,267
Avances et acomptes reçus sur commandes	(148)	-	188	40
Dettes fiscales diverses et sociales	856	-	833	1,688
Comptes-courants créditeurs	-	-	60	60
Dettes diverses	(26)	-	26	-
Impôt différés Passifs	12	(12)	-	-
Comptes de régularisation passif	117	-	68	185
Aut. dettes et comptes de régul.	2,078	(12)	1,174	3,240

Les dettes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs	1,295	1,295	-
Total fournisseurs	1,295	1,295	-
Dettes sur immobilisations	1,267	1,267	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	40	40	-
Dettes fiscales diverses et sociales	1,688	1,688	-
Comptes-courants créditeurs	60	60	-
Comptes de régularisation passif	185	185	-
Aut. dettes et comptes de régul.	3,240	3,240	-

8.11. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice figurant en résultat d'exploitation est détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	%
Prestations de services	4,046	94%
Ventes de marchandises	168	4%
Produits accessoires	102	2%
RRR accordés	(1)	-0%
Total chiffre d'affaires	4,316	100%

8.12. DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation sont détaillés de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12
Autres Produits	1
Subventions d'exploitation	21
Reprises d'amortissements et provisions	3
Transfert de charges	20
Total autres produits d'exploitation	45

8.13. DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation figurant en résultat d'exploitation sont détaillées de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(96)
Achats de MP et autres approvisionnements	(22)
Variation de stocks MP et autres approv	(13)
Total achats consommés	(130)
Achats de sous-traitance	(1,378)
Achats n.stockés mat.& fourn.	(28)
Sous-traitance	(13)
Location	(353)
Charges locatives	(24)
Entretien et réparations	(65)
Primes d'assurance	(24)
Divers services extérieurs	(0)
Personnel intérimaire	9
Honoraires	(211)
Publicité. relations publiques	(6)
Transports	(2)
Déplacemt. missions. récept.	(145)
Postes et telecoms	(25)
Services bancaires & ass.	(67)
Divers autres services ext.	(6)
Total charges externes	(2,338)
Rémunération du personnel	(1,057)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(289)
Autres charges sociales	(1)
Autres charges de personnel	(6)
Total charges de personnel	(1,353)
Dot.amort.immobilisations	(52)
Dot.amort.chges à répartir	(1)
Dot.amort.immos CB et LLD	(1)
Dotations aux amt. d'exp.	(55)
Dot.prov.actif circulant	(1)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(1)
Dotations aux amt. et aux prov.	(56)

8.14. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2022.12
Différences positives de change	0
Autres Intérêts et Produits assimilés	8
Reprises sur provisions & Transfert de charges	2
Produits financiers	10
Dotations financières aux amortissements et prov.	(15)
Intérêts et charges assimilées	(15)
Différences négatives de change	(0)
Charges sur Cessions de VMP	(5)
Autres charges financières	(0)
Charges financières	(34)
Résultat financier	(25)

8.15. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12
Produits except° sur op. de gestion	14
Produits except° sur op en capital	7
Reprises de provisions & transfert de ch.	7
Total des produits exceptionnels	28
Charges except° sur op. de gestion	(379)
Dotations except° aux amort. & provisions	(6)
Total des charges exceptionnelles	(384)
Résultat exceptionnel	(356)

8.16. DÉTAIL DE L'IMPÔT

8.16.1. DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt est détaillée de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12
Impôt sur les sociétés	(394)
Impôts différés	(12)
Impôt sur les résultats	(406)

La société EDUFORM'ACTION a fait l'objet d'un redressement fiscal notifié en date du 03 octobre 2022 pour un montant de 354 K€.

8.16.2. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés au bilan se compose de la manière suivante :

Montants en K€	Incidence résultat	Δ périmètre	Autres variations	2022.12
Impôts différés actifs	-	157	(12)	145
Impôts différés passifs	(12)	-	12	-
Solde net d'impôt différés	(12)	157	-	145

Montants en K€	Incidence résultat	Δ périmètre	Autres variations	2022.12
Frais d'acquisition sur titres		150		150
Provision engagements retraite		7		7
Neutralisation IDA/IDP			(12)	(12)
Impôts différés actifs	-	157	(12)	145
Provisions réglementées	(12)			(12)
Neutralisation IDA/IDP			12	12
Impôts différés passifs	(12)	-	12	-

Le taux d'imposition en vigueur est de 25%.

Les impôts différés actifs de 150 K€ correspondent aux frais d'acquisition des titres des entités détenus par EDUFORM'ACTION des entités LILI ET COMPAGNIE (29 K€), PROJEXIA (50 K€) et SOFIS (71 K€).

8.16.3. LA PREUVE D'IMPÔT

La charge d'impôt est détaillée de la manière suivante :

Montants en K€	2022.12	
Résultat net de l'ensemble consolidé		(381)
Résultat net des entreprises intégrées		(381)
Impôt sur les résultats	(1)	(406)
Résultat net avant impôts		24
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	(6)
Différence d'impôt (1) - (2)		(400)
	Charges	Produits
Différences permanentes social		268
Différences permanentes consolidation		6
Utilisation déficits non activés précédemment	21	
Déficits de l'exercice		161
Décalage d'imposition sociale - situation intermédiaire	14	
Total	35	435
Différence nette		400

8.17. AUTRES INFORMATIONS

8.17.1. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas communiquée, elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

8.17.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.17.2.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Covenants financiers

Certains emprunts souscrits auprès de partenaires bancaires sont soumis à des covenants financiers.

8.17.2.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

8.17.3. EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

A la clôture de l'exercice, les effectifs des sociétés intégrées globalement sont de :

Effectifs	2022.12
Cadres	16
Employés	37
Total des effectifs	53

8.17.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 30 K€ au titre de l'exercice clos au 31/12/2022.

8.17.3. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19 a créé une situation incertaine sur les premiers mois de l'exercice 2022. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité 2022.

Le Groupe continue de mettre en place les mesures appropriées pour répondre aux besoins de ses clients, tout en garantissant la sécurité de ses employés.

8.17.3. EFFET DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

A ce jour, le Groupe n'est pas directement impacté par le conflit russo-ukrainien, n'ayant pas d'activité ou de partenaire stratégique implanté dans les pays concernés.

9. ÉTAT PROFORMA

9.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PROFORMA

Au 31 décembre 2022, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation proforma sont identiques au périmètre de consolidation exposées ci-dessus.

9.2. DATES DE CLÔTURE DES EXERCICES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois, y compris les sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2022.

9.3. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PROFORMA

Montants en K€	2022.12
Chiffre d'affaires	8,818
Autres produits d'exploitation	85
Total des produits d'exploitation	8,903
Achats consommés MP et marchandises	(288)
Charges externes	(4,540)
Charges de personnel	(3,001)
Impôts et taxes	(137)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(153)
Autres charges d'exploitation	(9)
Total charges d'exploitation	(8,128)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	775
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	775
Produits financiers	12
Charges financières	(45)
Résultat financier	(34)
Charges et produits exceptionnels	(381)
Impôt sur les résultats	(430)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(70)
Intérêts minoritaires	6
Résultat net (part du groupe)	(76)
EBIT	775
Dot.amort.immobilisations	(110)
Dot.amort.chges à répartir	(1)
Dot.amort.immos CB et LLD	-
Dotations aux amt. d'exp.	(111)
EBITDA	885



EDUFORM'ACTION

**COMPTES SOCIAUX
2022**

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 752.246,47€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ^{Erreur ! Signet non défini.} à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Comme mentionné dans le paragraphe 4.2 de l'annexe intitulé « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est inférieure à la valeur d'inventaire de celles-ci.

Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier leur application. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues par votre société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 26 avril 2023

Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.

Signé électroniquement le 26/04/2023 par
Matthieu Fournier Le Ray

 **altermès**

Matthieu Fournier Le Ray

COMPTES SOCIAUX

1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	31 800	1 186	30 614	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	199 446	129 687	69 759	50 086
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 456 211		8 456 211	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				78,347
ACTIF IMMOBILISE	8 687 457	130 873	8 556 584	128 433
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				7 600
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	357 627		357 627	49 247
Autres créances	177 078		177 078	17 108
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres : 20 222)	50 851	15 147	35 704	1 343 563
Disponibilités	2 145 743		2 145 743	1 612 463
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 388		2 388	41 039
ACTIF CIRCULANT	2 733 687	15 147	2 718 540	3 071 021
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	58 784		58 784	
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	11 479 928	146 020	11 333 908	3 199 454

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 752 246)	752 246	603 824
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 892 929	1 704 013
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	58 224	58 224
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	656 175	745 051
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-643 131	-88 876
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	47 485	
CAPITAUX PROPRES	5 763 929	3 022 236
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	42 798	50 086
Provisions pour charges		
PROVISIONS	42 798	50 086
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 936 425	
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	301	301
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 219	77 583
Dettes fiscales et sociales	789 826	8 208
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 266 927	
Autres dettes	1 374 484	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		41 039
DETTES	5 527 181	127 132
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 333 908	3 199 454

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Rubriques	France	Exercice 2022 Exportation	Total	Exercice 2021
Ventes de marchandises Production vendue de biens				
Production vendue de services	360,111		360 111	165,133
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	360,111		360,111	165,133
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				2 006
Autres produits			1	
PRODUITS D'EXPLOITATION			360 112	167 139
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			172 337	199 411
Impôts, taxes et versements assimilés			5 868	4 995
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 979	14 876
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			13	1
CHARGES D'EXPLOITATION			195 197	219 283
RESULTAT D'EXPLOITATION			164 915	-52 144
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			4 838	13 334
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 550	2 550
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 288	10 784
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			39 451	
Dotations financières aux amortissements et provisions			15 147	
Intérêts et charges assimilées			19 684	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 620	
RESULTAT FINANCIER			-34 613	13 334
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			130 302	-38 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS			7 288	20
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				20
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 288	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			426 082	50 086
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			378 597	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			47 485	50 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-418 794	-50 066
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			354 640	
TOTAL DES PRODUITS			372 239	180 493
TOTAL DES CHARGES			1 015 370	269 369
BENEFICE OU PERTE			-643 131	-88 876

3. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La SA EDUFORM'ACTION au capital de 752 246 euros dont le siège social est 98 Rue du Château, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et dont le SIREN est 451010821 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2022 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 11 333 908 euros
- Résultat net comptable : -643 131 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3.2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

3.2.1. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, décide de modifier la dénomination sociale de la Société passant de « Mon Financier » à « EDUFORM'ACTION » en date du 31 janvier 2022.

3.2.2. TRANSFERT DU SIÈGE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, décide de transférer le siège social au 98, Rue du Château - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT en date du 31 janvier 2022.

3.2.3. OPÉRATION SUR LE CAPITAL

EDUFORM'ACTION a procédé à deux augmentations de capital au cours de l'année 2022 :

- Le conseil d'administration de EDUFORM'ACTION, en date du 11 Juillet 2022, a procédé à une augmentation de capital par création de 2 350 000 actions nouvelles au prix unitaire de 0,042773 € de valeur nominale. L'augmentation de capital s'élève à un montant total de 100 516,55 € de valeur nominale.
- Le conseil d'administration de EDUFORM'ACTION, en date du 17 Octobre 2022, a procédé à une augmentation de capital par création de 1 120 008 actions nouvelles au prix unitaire de 0,042773 € de valeur nominale. L'augmentation de capital s'élève à un montant total de 47 906,10 € de valeur nominale.

3.2.4. ACQUISITIONS

Acquisition du Groupe SOFIS

EDUFORM'ACTION a acquis 100% du capital et des droits de vote du Groupe SOFIS en juin 2022.

Le groupe SOFIS, basé en Bretagne, est composé de 4 entités : SOFIS, organisme de formation spécialisé dans la prévention des risques professionnels ; FORSIM -organisme de formation et simulation médicale spécialisé dans les urgences préhospitalières et hospitalières, IFCOSS -institut de formation de formateurs/consultants sur la thématique santé/sécurité au travail, et MEDIAPREV -fournisseur de supports pédagogiques et matériel pour les formateurs en santé/sécurité au travail).

Acquisition de l'EMHa Ecole des Métiers et de l'Habitat

EDUFORM'ACTION a acquis en juin 2022 90% du capital et des droits de vote de la société LILI ET COMPAGNIE.

L'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat est un organisme de formation et Centre de Formation d'Apprentis (CFA) spécialisé sur le secteur de la rénovation et la maintenance de l'habitat.

Acquisition de PROJEXIA

EDUFORM'ACTION a acquis en août 2022 100% du capital et des droits de vote de la société PROJEXIA, organisme de formation basé en région Auvergne/Rhône-Alpes, spécialisé dans l'insertion et la mobilité professionnelle, notamment auprès des personnes en situation de handicap.

Acquisition de NEXT CAMPUS

EDUFORM'ACTION a acquis en septembre 2022 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS, spécialisée dans le secteur d'activité des autres enseignements.

3.2.5. FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2022, la société EDUFORM'ACTION a obtenu de nouveaux financements pour un montant total de 2 M€.

3.3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 sont donc comparables.

4. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe EDUFORM'ACTION est devenu l'actionnaire majoritaire de Doceo Formation à la suite de sa participation à une augmentation de capital en janvier 2023.

Le Groupe EDUFORM'ACTION a notifié l'exercice de la promesse de ventes d'action de la S.E.M.E.V en février 2023.

5. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

5.3. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

6.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont des logiciels, marques et licences.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant la durée de vie estimée de 1 ou 10 ans selon la méthode linéaire. Les marques ne sont pas amorties.

6.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée amortissement en année
Install. générales agencés, aménagés	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

6.1.3. TABLEAU DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'EXERCICE

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mise au rebut	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles		31 800			31 800
Total 1 Incorporelles		31 800			31 800
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	145 767				145 767
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 430	34 250			53 680
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	165 196	34 250			199 446
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours Corporelles					
Acomptes					
TOTAL	165 196	66 050			231 246

Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

6.1.4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				1 186
Autres immobilisations incorporelles		1 186		
Total 1		1 186		1 186
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	95 681	14 577		110 257
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	19 430			19 430
Emballages récupérables et divers				
Total 2	115 110	14 577		129 687
TOTAL	115 110	15 763		130 873

6.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participations ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires. Les compléments de prix sont les cas échéants comptabilisés en dettes fournisseurs sur immobilisations.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Autres participations		8 456 211		8 456 211		8 456 211
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	78 347		78 347			
TOTAL	78 347	8 546 211	78 347	8 456 211		8 456 211

6.3. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances détenues par la société s'élèvent à 537 093 € en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	537 093	537 093	
Clients	357 627	357 627	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	173 842	173 842	
Groupe et associés (2)	3 237	3 237	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 388	2 388	
TOTAL	537 093	537 093	
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avance consentis aux associés			
(personnes physiques)			

6.4. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	357 627		357 627	49 247
Autres créances	177 078		177 078	17 108
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	534 705		534 705	66 356

6.5. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Rubrique	12/31/2022	12/31/2022	Variation	
			Montant	%
Charges constatées d'avance	2 388	54 050	-51 662	-96 %
Produits constatés d'avance	-	-12 400	12 400	100 %
TOTAL	2 388	41 650	39 262	94%

7.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. CAPITAUX PROPRES

Affectation du résultat de l'exercice 2021 :

Les comptes de l'exercice 2021 ont fait apparaître un résultat négatif de 88 876 €. Selon la décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 statuant sur les comptes, ce profit a été affecté en totalité au Report à nouveau.

7.1.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	Solde au 31/12/2021	Variation de capital	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2022
Capital social	603 824	148 423			752 246
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 704 013	3 188 917			4 892 929
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	58 224				58 224
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	745 051		-88 876		656 175
Résultat de l'exercice	-88 876		88 876	-643 131	-643 131
Subvention d'investissement					
Provision réglementées		47 485			47 485
TOTAL	3 022 236	3 384 824		-643 131	5 763 929

7.2. ÉTAT DES PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/12/2022
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires		47 485			47 485
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions pour prêts d'installations (art.39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
TOTAL		47 485			47 485
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour perte de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
	50 086		7 288		42 798
TOTAL	50 086		7 288		42 798
Sur Immobilisations:					
- incorporelles					
- corporelles					
- titres mis en équivalence Immobilisations					
- titres de participation					
- autres Immobilisations financières					
Sur stocks en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
	2 288	15 147	2 288		15 147
TOTAL	2 288	15 147	2 288		15 147

7.3. ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	1 936 425	353 952	1 582 473	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	301	301		
Fournisseurs et comptes rattachés	159 219	159 219		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 308	72 308		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	63 589	63 589		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	653 929	653 929		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 266 927	1 266 927		
Groupe et associés (2)	1 374 484	1 374 484		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 527 181	3 944 708	1 582 473	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2,000,000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.				

7.4. CHARGES À PAYER

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 219	77 583
Dettes fiscales et sociales	789 826	8 208
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 936 425	
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	301	301
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 266 927	
Autres dettes	1 374 484	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		41 039
DETTES	5 527 181	127 132

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2022 CEE + Export	Total	Exercice 2021 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	360 111		360 111	165 133
Chiffre d'affaires	360 111		360,111	165 133
%	100%	%	100%	100%

8.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	1	2 006
TOTAL	1	2 006

8.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à une perte de 34 613 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	4 838	13 334
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 550	2 550
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 288	10 784
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	39 451	
Dotations financières aux amortissements et provisions	15 147	
Intérêts et charges assimilées	19 684	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 620	
RESULTAT FINANCIER	-34 613	13 334

8.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice fait apparaître une perte de 418 794 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 288	20
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 288	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	426 082	50 086
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	378 597	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	47 485	50 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-418 794	-50 066

8.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

8.5.1. RÉPARTITION IS

Répartition du résultat comptable	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant	130 302		
Résultat exceptionnel à court terme			
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
Total		354 640	-643 131

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Report déficitaire à imputer IS	Dû	Résultat net après impôt
TOTAL			-288 491			354 640	-643 131

Exercice 2022

Bénéfice comptable de l'exercice

1. Réintégrations fiscales
2. Déductions fiscales

Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		288,491
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		288 491

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres	Q.P. Détenue	Chiffre d'affaires	Résultat
Filiales françaises (plus de 50%)					
PROJEXIA 40, Boulevard des Provinces– 42800 Rive de Gier	68 602	110 068	100	2 244 557	304 384
SOFIS 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	8 000	-453 044	100	4 763 137	69 729
FORSIM 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	18 510	27 708	100	153 529	11 223
IFCOSS 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	1 500	17 346	100	77 360	(2 539)
MEDIAPREV 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	10 000	-96 940	100	397 711	8 488
EMHA 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 Poissy	15 850	-492 034	90	944 705	57 205
NEXT CAMPUS 98, Rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt	1 000	-116 010	100	110 500	83 660
Participations (10% à 50%)					
SEMEV - OSTEOBIO 19, Rue de la Gare – 94230 Cachan	16 337	2 237 593	48	2 623 429	295 209
DOCEO Rue du Cercle - 95700 Roissy en France	158 333	632 910	18	339 022	-292 114

9.2. RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires comptabilisés au 31 décembre 2022 au titre du contrôle légal de l'exercice 2022 par le commissaire aux comptes s'élève à 10.000 € HT.

9.3. AUTRES INFORMATIONS EFFET DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2022, la société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.



EDUFORM'ACTION

**CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES
2022**

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 752.246,47€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Eduform'Action SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Attribution d'actions de performance

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général).
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

- Modalités : Attribution de 1.097.796 actions gratuites de la Société (les « Actions Gratuites ») au profit de Messieurs Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND comme suit :
 - ✓ 548.898 Actions Gratuites au profit de M. Pascal CHEVALIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et 548.898 Actions Gratuites au profit de M. Gautier NORMAND en qualité de Directeur Général ;
 - ✓ Période d'Acquisition : un (1) an
 - ✓ Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
 - ✓ Période de Conservation : un (1) an
- Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

2. Convention de prestations de services avec CPG (société ayant des dirigeants communs avec Eduform'Action)

- Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général).
- Objet : convention de prestations de services avec la société CPG. La société CPG (le « Prestataire ») est une société dirigée par un président, la société CPI, représentée par M. Pascal CHEVALIER et par un directeur général, la société JAG Conseils, représentée par M. Gautier NORMAND.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part. Cette convention a un effet rétroactif au 15 novembre 2021.
- Modalités (missions confiées à CPG) :

Au titre des prestations en matière de croissance externe (les « Prestations Croissance Externe ») :

- ✓ veille active dans le secteur en vue d'opportunités de croissance externe (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- ✓ recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de cibles de croissance externe compatibles avec la stratégie de développement telle que définie par le Client (analyse du marché, des performances des sociétés cibles potentielles, des interlocuteurs pertinents, etc.) ;
- ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de l'offre pour la cible de croissance externe retenue ;

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

Etant précisé que la notion de « *croissance externe* » s'entend d'opérations d'acquisition et/ou de fusion et/ou de prise de participation par augmentation de capital, d'acquisition de fonds de commerce et/ou de joint-venture.

Au titre des prestations en matière de financement (les « Prestations Financement ») :

- ✓ veille active dans le secteur en vue d'opportunités de financement (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- ✓ recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) dans le cadre de levée de fonds et/ou d'investissements en dette compatibles avec la stratégie de développement telle
- ✓ Assistance dans la structuration de l'opération de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la préparation (agenda, diffusion de la documentation) et la tenue des réunions avec les financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) ;
- ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de la demande de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la négociation des accords de financement (lettre d'intention, accord de financement, etc.) si nécessaire ;
- ✓ Assistance du Client pour l'établissement du ou des calendrier(s) des opérations nécessaires à la réalisation d'opérations de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la coordination de l'activité des différentes parties intervenantes (experts comptables, commissaires aux comptes, conseils juridiques, communication, etc.).

Il est précisé que le financement peut être réalisé par augmentation de capital et/ou en dette (obligataire ou bancaire).

Dans ce cadre, le Prestataire percevrait des honoraires comme suit uniquement basée sur la réalisation effective d'opération de croissance externe et/ou de financement réalisées avec l'accompagnement du Client.

Honoraires de succès (les « Honoraires de Succès ») pour chaque opération déterminés comme suit :

- ✓ En matière de croissance externe : trois pour cent (3%) de la valeur d'entreprise de chaque cible d'acquisition.
- ✓ En matière de financement : trois pour cent (3%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement (en dette et/ou en capital).

Il est convenu que les honoraires ci-dessous ne couvrent pas les honoraires d'autres conseils (conseils financiers, conseils juridiques, etc.) pouvant le cas échéant intervenir et qui resteront à la charge de la Société.

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

- Intérêt pour la Société :
- ✓ du rôle majeur du Prestataire dans la réussite d'opération de croissances externes et/ou d'opérations de financement ;
- ✓ de la très grande qualité professionnelle du Prestataire.

3. Prise de participation dans la société Doceo Formation

- Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général)
- Objet : Acquisition de 18,42% du capital et des droits de vote de la société DOCEO FORMATION (893.707.349 RCS BOBIGNY) pour un montant de 700.008 euros. Il est précisé que M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND détiennent une participation dans la société DOCEO FORMATION.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
- Intérêt pour la Société : prendre une participation dans une société passerelle digitale pour tous les acteurs du marché de la formation qui serait complémentaire à l'activité du Groupe.

4. Acquisition de la société Next Campus

- Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER (Président)
- Objet : Acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS (894.905.975 RCS PARIS) pour un montant de 150.000 €. Il est précisé que M. Pascal CHEVALIER détient indirectement une participation dans la société NEXT CAMPUS.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER n'a pas pris part.
- Intérêt pour la Société : prendre une participation dans une société intervenant :
 - ✓ Montée en compétences, comprendre les enjeux de demain
 - ✓ Reconversion ou évolution professionnelle
 - ✓ Information sur l'évolution des métiers & les nouvelles technologies, animation d'ateliers par une communauté d'experts

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

5. Prise de participation dans la société SEMEV

- Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général)
- Objet : Acquisition de 37,57% du capital et des droits de vote de la SOCIETE D'ENSEIGNEMENT DE LA MECANIQUE DU VIVANT (348 487 570 RCS CRETEIL) pour un montant de 277.800 €. Il est précisé que M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND sont dirigeants de la société REWORLD MEDIA qui détient indirectement cette participation dans la société SEMEV.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
- Intérêt pour la Société : prendre une participation dans une société exerçant une école d'Ostéopathie.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Versailles, le 26 avril 2023
Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.

Signé électroniquement le 26/04/2023 par
Matthieu Fournier Le Ray

 **altermès**

Matthieu Fournier Le Ray